

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**

OBJET : parking école Morel

Le Maire de la Ville d'ARBOIS,

Vu le Code Général des Collectivités Locales

Vu le Code la Route,

CONSIDERANT que pour permettre le bon déroulement d'un stationnement de plusieurs véhicule, il est nécessaire de régler provisoirement le stationnement.

**ARRETE**

**Article 1er:** Le stationnement sera réservé aux véhicules de la manifestation cour de l'école Morel le ;

**Samedi 29 juin 2024  
De 8h00 à 15h00.**

**Article N° 2:** Une signalisation réglementaire posée par les services techniques, porteront ses dispositions à la connaissance des usagers.

**ARTICLE 3:** La Police Municipale, La Gendarmerie Nationale, seront chargées de faire respecter les dispositions du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

La Brigade de Gendarmerie,  
La Police Municipale,  
Les Services Techniques.  
Monsieur WOLFF

ARBOIS, le 27 juin 2024

La Maire

Valérie DEPIERRE

